



ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 pour un projet de défrichement

application des articles L414-4 et R414-23 du code de l'environnement
(voir notice explicative)

annexe 2

A. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET :

Coordonnées du porteur du projet :

Commune, lieu-dit :

Noms des personnes et structures concertées pour le montage du dossier

Sites Natura 2000 les plus proches (1):

<i>Numéro du site</i>	<i>Nom du site</i>	<i>Distance par rapport au projet</i>
FR83...		

B. ANALYSE DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

Incidences sur les habitats et les espèces des sites, à moins de 200 m du projet (2) :

<i>N° de l'habitat / Nom de l'espèce ou du groupe d'espèces (3)</i>	<i>Localisation par rapport au projet (3)</i>	<i>Incidences possibles du projet (4)</i>	<i>Mesures prises pour limiter les incidences (4)</i>

Explications complémentaires :

--

Incidences à plus de 200 m du projet (5) :

<i>Incidences possibles du projet</i>	<i>Mesures prises pour limiter les incidences</i>

Autres incidences (6) :

<i>Incidences possibles du projet</i>	<i>Mesures prises pour limiter les incidences</i>

C. CONCLUSION

En regard de ce qui précède, le projet est-il de nature à avoir un effet significatif dommageable sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?

Oui

Non

Si oui, un dossier complet devra être rédigé pour préciser les incidences, présenter les mesures alternatives, les mesures compensatoires éventuelles et l'ensemble des éléments prévus au III et IV de l'article R414-23 du code de l'environnement.

Si non, l'évaluation des incidences s'arrête ici.

Date :

Signature du porteur de projet

Notice explicative

I- Avertissements, objet du formulaire :

Ce formulaire constitue une aide à la rédaction de l'évaluation des incidences Natura 2000 requise pour un projet de défrichement. Le contenu de l'évaluation des incidences Natura 2000 est défini par l'article R414-23 du CE.

L'analyse réalisée sur la base du présent document constitue la première phase de l'évaluation des incidences Natura 2000 (parties I et II de l'article R414-23). En fonction de cette première analyse, deux suites sont possibles :

- S'il s'avère que le projet n'est pas de nature à porter atteinte à un site Natura 2000, l'évaluation pourra s'arrêter là.
- S'il s'avère que le projet est susceptible d'avoir des effets significatifs dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du(des) site(s), un dossier complet devra être rédigé pour prendre en compte l'ensemble des informations requises par l'article R414-23 du CE.

Ce document est conçu pour être rédigé de façon informatique (logiciels writer ou word). Les informations sont à indiquer dans les encadrés, en les élargissant autant que nécessaire. Pour les tableaux, ajouter autant de lignes que nécessaire.

Dans tous les cas, il est possible de rédiger un dossier complet (recommandé pour les projets complexes ou pouvant avoir des incidences multiples) ou d'utiliser un autre formulaire dans la mesure où les éléments indiqués dans le présent document sont présentés.

L'évaluation des incidences est rédigée par le porteur du projet. Elle est soumise à l'appréciation du service instructeur qui pourra solliciter toute information complémentaire s'il estime que les éléments présentés sont insuffisants ou erronés.

II- Explications :

- (1) Une carte générale des sites Natura 2000 se trouve sur le site de la DDT 63, en cliquant sur le lien suivant : [Carte générale](#) ou en se rendant à l'adresse suivante : <http://www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr/> → Préservation de la nature → Natura 2000.

Une cartographie précise des sites Natura 2000, associée à d'autres informations géographiques, est également disponible en cliquant sur ce lien : [Cartélie](#) ou en se rendant à l'adresse suivante : http://www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr → « portail cartographique » (en bas à gauche). Choisir une commune et éventuellement une parcelle. Dans l'onglet « thème », cocher « Nature et biodiversité », puis rendre visibles les couches « zonages Natura 2000 », « rivières Natura 2000 » et « ZPS », qui constituent les sites Natura 2000.

La cartographie de chaque site est également disponible dans le document d'objectif du site (voir ci-après).

- (2) Ce chapitre ne concerne que les projets situés à moins de 200 m d'un site Natura 2000. Le but est d'évaluer les incidences du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaires des sites Natura 2000 concernés et qui sont situés, ou susceptibles de se trouver, à moins de 200 m du projet.

- (3) Liste des habitats et des espèces susceptibles de se trouver à proximité du projet :

Voir le **document d'objectifs** (docob). La plupart des documents d'objectifs sont consultables en cliquant sur ce lien : [Docob](#) ou en se rendant à l'adresse suivante : <http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr> Accueil → Accès direct : Natura 2000 → Etat des lieux du réseau Natura 2000 en Auvergne → Documents d'objectifs et chartes Natura 2000. Si le document n'est pas en ligne, s'adresser soit à l'opérateur du site, soit à la DDT, soit à la DREAL Auvergne (coordonnées ci-après).

Si la localisation n'est pas indiquée avec suffisamment de précision, s'adresser à **l'opérateur du site** (coordonnées ci-après).

Pour les habitats, indiquer le numéro (4 caractères). Pour les espèces indiquer leurs noms français. Les habitats et les espèces peuvent être rassemblés par groupes

- (4) Il est souvent nécessaire de connaître les caractéristiques des habitats d'intérêt communautaire ou les caractéristiques biologiques des espèces d'intérêt communautaire, ainsi que les habitats de ces espèces, pour déterminer les mesures à prendre pour éviter ou limiter les incidences. Ces informations peuvent se trouver soit dans le Docob du site, soit auprès de l'opérateur du site, sans sur internet : <http://www.natura2000.fr/>, rubrique « Rechercher et visualiser » / une espèce ou un habitat. Par ailleurs, le tableau ci-après présente quelques exemples d'incidences souvent rencontrées par grands types d'habitats et d'espèces.

Exemples d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :

Sur les habitats :

Habitats concernés	Exemples d'incidences possibles	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences
Tous	Destruction directe par construction ou modification de l'usage du sol.	Adapter le projet pour éviter la destruction de l'habitat.
Tous	Dégradation par passages de véhicules lourds (hors des voies adaptées à ces véhicules)	Établir un plan de déplacement des véhicules de chantier compatible avec la localisation des habitats.
Tous	Dégradation par passages répétés de véhicules légers ou de piétons (hors sentiers), provoquant un tassement ou une érosion du sol ou la destruction de la végétation.	Lors des manifestations, canaliser les piétons ou les véhicules en dehors des zones les plus sensibles. Empêcher la divagation des véhicules.
Habitats de milieux ouverts (n° en 4..., 5... et 6...)	Modification de l'habitat par modification des pratiques culturales, plantation, modification de la végétation.	Conserver ou proposer un mode de gestion de l'habitat compatible avec sa conservation, après avis de la structure animatrice du site.
Habitats forestiers (n° en 9...)	Défrichement, plantations d'espèces non autochtones, réduction de la diversité des espèces ou réduction des espèces caractéristiques de cet habitat.	Eviter le défrichement. Eviter la plantation d'espèces allochtones. Conserver la diversité des espèces, et notamment celles qui caractérisent cet habitat.

Sur les espèces :

Espèces concernées	Exemples d'incidences possibles	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences
Toutes	Destruction ou altération de l'habitat de l'espèce	Variable en fonction de l'espèce
Toutes	Obstacle au déplacement	Prévoir des passages permettant le déplacement de la faune (variables en fonction de l'espèce)
Oiseaux	Dérangement par un bruit anormalement élevé continu ou répété pendant la période la plus favorable à la reproduction des oiseaux (mars-juillet)	Adapter la zone des travaux ou de la manifestation, ou leur période, en fonction des périodes de reproduction des espèces dont la présence à proximité est avérée, et en fonction de la sensibilité des ces espèces.
	Dérangement par passages à proximité immédiate des nids hors sentiers (ex : parcours d'escalade)	Organiser les parcours et les périodes en fonction de la présence d'oiseaux nichant à proximité.

(5) Ce chapitre concerne tous les projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

Si aucune incidence n'est à craindre, indiquer « aucune incidence » en justifiant cette affirmation au regard de la nature du projet et de sa localisation par rapport aux sites Natura 2000.

(6) Incidences globales sur un site Natura 2000 ne pouvant être rattachées à une espèce ou à un habitat particulier (exemples : pollution diffuse, dégradations diverses, bruit, etc.)

Si aucune incidence n'est à craindre, indiquer « aucune incidence » en justifiant cette affirmation au regard de la nature du projet et de sa localisation par rapport aux sites Natura 2000.

III- Contacts :

Sites	Code Natura 2000	Opérateur	Correspondant DDT
Artense	FR 8301039	PNRVA	JC
Auzelles	FR 8301044	PNRLF	BW
Bois Noirs	FR 8301045	PNRLF	BW
Cavité minière de la Pause	FR 8302010	PNRLF	BW
Cézallier	FR 8301040	PNRVA	JC
Chaîne des Puys	FR 8301052	PNRVA	JC
Comté d'Auvergne et Puy Saint-Romain	FR 8301049	CEN Auvergne	JC
Dore, Faye, Couzon	FR 8301091	PNRLF	BW
Gîtes de la Sioule	FR 8302013	CEN Auvergne	BW
Gîtes du Pays des couzes	FR 8302012	CEN Auvergne	JC
Gorges de la Sioule	FR 8301034	CEN Auvergne	BW
Marais salé de Saint-Beauzire	FR 8301037	CEN Auvergne	BW
Monts Dore	FR 8301042	PNRVA	JC
Monts du Forez	FR 8301030	PNRLF	BW
Plaine des Varennes	FR 8301033	PNRLF	BW
Puys de Pileyre et Turluron	FR 8301048	PNRLF	BW
Rivières à écrevisses à pattes blanches	FR 8301096	Biotope	BW / JC
Rivières à loutres	FR 8301095	Biotope	BW / JC
Rivières à moules perlières	FR 8301094	Biotope	BW / JC
Tourbière de Virenes	FR 8302002	PNRLF	BW
Tunnels du Chavanon	FR 8302011	CEN Auvergne	JC
Val d'Allier : Pont-du-Château - Jumeaux et Alagnon	FR 8301038	CEN Auvergne	BW
Val d'Allier Sud	FR 8301016	CEN Allier	BW
Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand	FR 8301036	CEN Auvergne	BW
Vallées et coteaux xéothermiques des couzes et limagnes	FR 8301035	CEN Auvergne	JC
Vallées et piémonts du nord Forez	FR 8301051	ONF	BW
Zones alluviales de la confluence Dore Allier	FR 8301032	CEN Auvergne	BW
ZPS Gorges de la Dordogne	FR 74 2001	SEPOL - LPO	JC
ZPS Gorges de la Sioule	FR 8312003	CEN Auvergne	BW
ZPS Pays des couzes	FR 8312011	LPO	JC
ZPS Val d'Allier Saint-Yorre - Joze	FR 8312013	CEN Auvergne	BW

Opérateurs des sites Natura 2000	Coordonnées
Biotope	Agence Méditerranée, BP 58, 34140 Mèze Tel : 04 67 18 46 20
CEN Allier : Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier	Maison des associations, Rue des Écoles, 03500 Châtel-de-Neuvre Tel : 04 70 42 89 34
CEN Auvergne : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne	Moulin de la Croute, Rue Versepuy, 63 200 Riom Tel : 04 73 63 18 27
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux	Antenne de Murat, LPO Auvergne 8 rue des écoles 15170 Neussargues, 15300 Murat Tel : 04.71.20.77.20
ONF : Office national des forêts - Bureau d'Etudes Auvergne Limousin	12 Allée des eaux et Forêts, 63370 Lempdes Tel : 04 73 42 01 62
PNRLF : Parc naturel régional Livradois-Forez	Maison du Parc - 63880 Saint-Gervais-Sous-Meymont Tel : 04 73 95 57 57
PNRVA : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	Maison du Parc, Montlosier, 63970 Aydat Tel : 04 73 65 64 00
Services de l'Etat chargés de Natura 2000	Coordonnées
DDT : Direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme Correspondants Natura 2000 :	Service eau, environnement, forêt - Site de Marmilhat, BP43, 63370 Lempdes JC : Julien CHAMBONNIERE – 04 73 42 16 41 BW : Bertrand WOJTKO – 04 73 42 14 42
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement – Auvergne Rhône Alpes	Service eau, biodiversité et ressources 7, rue Léo Lagrange, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 Secrétariat : 04 73 17 37 63 ou 04 73 17 37 35